

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Sitzenstuhl, M. Lefèvre, Mme Le Grip, Mme Miller et M. Labaronne

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression.